

374

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

GOVERNEMENT DE LA GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. C. J. CHANEL

GOVERNEUR P. I. DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE

DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE 7 février 1924.



I. 1210



459

CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1924

CONSULTATION

5 JR PLACE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. C. J. CHANEL

GOUVERNEUR P. I. DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le 7 février 1924.



374  
Abr 35  
BIBLIOTHÈQUE  
A. FRANCONIE  
CAYENNE

L  
459

Messieurs les Conseillers généraux,

Je ne croyais pas avoir l'honneur de me retrouver aussi promptement parmi vous. Je me hâte de vous dire tout le plaisir que j'en ai. J'estime, en effet, que la Guyane française ne peut que gagner à voir se concerter fréquemment, pour une cordiale action commune, la première de ses Assemblées élues avec le Chef de la Colonie et ses Collaborateurs.

Cette Assemblée, en effet, ne cesse de donner des preuves tant de sa compétence éclairée, que du souci étroit qu'elle a des intérêts qui lui sont confiés; d'autre part, je vous ai déjà fait connaître et vous affirme à nouveau mon profond désir d'une collaboration loyale avec les Représentants du peuple.

Certes, j'ai pu apprécier le dévouement et la courtoisie du Président et des Membres de votre Commission coloniale et il m'est très agréable de leur rendre ici un particulier hommage: Mais, les travaux même que cette Commission poursuit avec mon Administration seront encore plus aisés, plus féconds, à la suite de réunions plénières comme celle que nous tenons

aujourd'hui, réunions qui nous mettent à même de confronter nos idées, de nous guider mutuellement, de cristalliser nos opinions et d'établir de nettes directives.

\* \*  
\* \*

Messieurs, pour sembler de moindre importance, les questions que j'aurai l'honneur de soumettre à votre examen au cours de la présente session sont loin d'être sans intérêt. Ces affaires vous seront présentées dans leur détail par le nouveau Secrétaire général de la Colonie, mon éminent ami M. l'Administrateur en Chef Thaly, que j'ai été heureux de voir devenir mon principal collaborateur et qui apporte à la Guyane sa haute compétence, son dévouement, sa droiture de caractère, toutes qualités dont il a donné, dans d'autres colonies, des preuves particulièrement tangibles et que, comme moi-même, vous saurez vite apprécier.

Ces affaires sont les suivantes :

1<sup>o</sup> Projet d'arrêté fixant les taxes télégraphiques terminales et de transit, applicables dans la Colonie.

Il s'agit là d'établir les parts qui reviennent au Budget local sur les sommes que nous versons pour les transmissions télégraphiques de toutes catégories ;

2<sup>o</sup> Projet de création d'une taxe de magasinage et de réexpédition sur les colis postaux.

Ces taxes nouvelles éviteront l'encombrement des bureaux de poste et dégrèveront le Budget local de charges qui ne doivent pas, normalement, lui incomber ;

3<sup>o</sup> Projet de modification des conditions d'abonnement au réseau téléphonique et de création de taxe de messages et de dépêches téléphonés.

Les tarifs nouveaux qui vous sont soumis sont imposés par les cours actuels.

Quant à l'établissement de messages et de dépêches téléphoniques, c'est une création qui rendra, je crois, d'excellents services tant à l'Administration qu'aux colons de toutes catégories ;

4<sup>o</sup> Enfin, il était devenu indispensable, et c'est la dernière question que je vous ferai soumettre, de modifier le tableau des exceptions au tarif général des douanes établi par le décret du 29 novembre 1892.

Ce programme est bref, mais la nécessité de l'étudier m'a fourni l'occasion de vous réunir, de travailler avec vous : ainsi que je vous le disais, c'est un honneur que j'apprécie.

Et cela tout particulièrement, parce qu'il me permet d'attirer l'attention du Conseil général de la colonie sur l'importance, sinon la gravité de l'heure présente.

En effet, c'est presque une guerre nouvelle qui est imposée à notre Patrie ainsi qu'à ses Filles Lointaines, car les luttes de la paix sont souvent aussi dures à supporter, à poursuivre, que celles qui conduisent les nations sur les champs de bataille.

Dressé à la voix des grands hommes qui le dirigent, notre pays fait appel aujourd'hui à tous ses enfants, multiplie ses efforts et consent aux plus durs sacrifices pour remporter, une fois de plus, la victoire indispensable et rétablir sa situation dans le monde économique.

Il nous appartient, Messieurs, de concourir, dans notre sphère, à ce rétablissement.

C'est pourquoi, je vous demande à nouveau de vous pénétrer plus profondément que jamais des devoirs qui vous incombent. Peut-être, un jour, la métropole pourra-t-elle, ainsi que l'a demandé au Parlement M. le Ministre des colonies, nous aider à créer l'outillage indispensable à notre développement. Mais, les lourdes difficultés qui sont celles du moment nous imposent de ne pas demeurer dans l'attente, de ne pas nous borner à espérer, en fatalistes, la chute d'une manne providentielle : c'est une obligation pour nous de découvrir dans notre propre sein les moyens de notre épanouissement, de les faire germer, puis de les mettre en œuvre.

Il faut que la Guyane vive, progresse, devienne prospère en faisant fonds, tout d'abord, sur ses seules ressources. Il faut que ses enfants contribuent d'un cœur joyeux, d'un labeur tenace, d'une volonté fervente à l'essor de leur Patrie !

Jadis, quand l'Angleterre demanda une énorme rançon pour rendre la liberté à Duguesclin, il n'y eut pas, dit la tradition, une fileuse en France qui, oubliant sa propre maison, ne tournât son fuseau pour contribuer à la libération de Messire Bertrand.

C'est là un grand exemple, Messieurs, qui devrait être présent à nos mémoires à chaque moment et aujourd'hui plus que jamais.

L'Histoire constamment se renouvelle. Nous nous trouvons, comme autrefois en présence de lourdes obligations : Il nous faut refaire le geste sublime qui unissait alors les cœurs et les bras des femmes de notre Pays et la France Républicaine saura, comme celle du XIV<sup>me</sup> siècle, avoir toutes les vaillances et pratiquer tous les dévouements.

Faisons effort, Messieurs ! En nous voyant à l'œuvre, en constatant le labeur, l'abnégation, la dignité de sa fille d'Amérique, la Mère Patrie nous tendra ses deux mains ouvertes ! Travaillons !

Dans le modeste rayon d'action qui m'est assigné par la confiance du Gouvernement de la Républiue, je me suis donné à cette œuvre de tout mon vouloir, de toute mon âme ; à vous qui êtes l'élite de la Guyane d'aider mon Administration à faire de votre Pays la colonie prospère qu'il peut, qu'il doit être : A nous tous la lutte et le sacrifice. Cette nécessité, j'en suis certain, sera légère aux Guyanais qui sauront se souvenir de l'enthousiasme avec lequel, voilà bientôt dix ans, ils répondaient à l'appel angoissé que lançait la France envahie. Combien peu alors pesaient les intérêts particuliers, les mesquines questions de personne ; combien facilement vous avez écarté les germes de discorde ; avec quelle confiance vous êtes vous groupés autour de vos dirigeants ; avec quelle abnégation avez-vous supporté les indispensables privations pour que votre élan fût plus complet, plus magnifique encore !

Une ère de lutttes autres, mais non moins âpres, est ouverte. Et vous hésiteriez à refaire le geste de 1914 ?

Comme pendant la grande guerre, Messieurs, soyons unis pour être forts ; soyons économes, plus, soyons avares pour nous-mêmes, afin d'être généreux pour le Pays. Que les individus s'écartent pour laisser libre la carrière, pour rendre plus faciles, pour assurer l'arrivée au but, le plein succès.

Plus que jamais et d'un seul cœur, au travail !

Messieurs, je déclare ouverte votre session extraordinaire de 1924.

Vive la France !

Vive la République !

Vive la Guyane française !



